

NOTE AUX PARENTS

Coudoux

30 décembre 2010

Chers Parents,

Suite à notre modification de grille tarifaire périscolaire (garderie et cantine) à l'occasion de la rentrée de septembre 2010, il est apparu que beaucoup plus de foyers que prévu se situaient dans la tranche haute du Quotient Familial.

Après concertation entre élus et délégués de parents d'élèves, nous avons décidé de revoir cette grille à l'occasion de la rentrée de septembre 2011. Il reste à définir les tranches de quotient et les tarifs.

En attendant, suite aux soucis soulevés suite à l'application rapide des nouveaux tarifs en septembre 2010, la municipalité propose d'adoucir provisoirement l'augmentation de la tranche supérieure en proposant les grilles suivantes, applicables dès qu'administrativement possible (février au plus tard) et jusqu'à la fin de l'année scolaire en juin 2011 :

	quotient familial CAF	Prix du repas		participation de la commune (pour information)
		Premier enfant	Enfants supplémentaires	
1	0 - 900	1,6	1,5	81 %
2	901 - 1150	2,6	2,5	70 %
3	1151 et plus	3,3	3,2	61 %

Tarifs cantine provisoires jusqu'à juin 2011

	quotient familial CAF	Premier enfant		Enfants supplémentaires		Participation de la commune (pour information)
		prix d'une garderie	matin et soir	prix d'une garderie	matin et soir	
1	0 - 900	0,8	1,6	0,75	1,5	83 %
2	901 - 1150	1,3	2,6	1,25	2,5	72 %
3	1151 et plus	1,5	3	1,4	2,8	67 %

Tarifs garderie provisoires jusqu'à juin 2011

Afin de converger vers les tarifs définitifs, nous avons besoin de connaître le profil réel de la population coudouçenne utilisant les services périscolaires. Aussi nous vous sollicitons pour remplir le questionnaire joint au verso. Il est anonyme et à remettre **avant le 20 janvier** à l'accueil en mairie (boîte aux lettres si la mairie est fermée) ou bien par l'intermédiaire de l'enseignant de votre enfant, qui pourra les centraliser (une urne sera disposée en Maternelle, sous la badgeuse). Ce questionnaire nous permettra d'ajuster au mieux les tranches et les tarifs **afin de conserver le même prix moyen** (repas et garderie) qu'avec la grille intermédiaire ci-dessus. Il est prévu de maintenir les tranches « basses » 1 et 2 et de scinder la tranche « haute » 3 en plusieurs tranches. **Il est donc dans l'intérêt de tous que vous preniez le temps de répondre à cette enquête, afin que le futur découpage décrive au mieux la réalité.**

Ce découpage plus juste conservera la participation d'au moins 50% de la commune au prix réel du repas qui est de 8,5 euro. Nous rappelons que ce prix prend en compte tous les coûts matériels, immobiliers, consommables, denrées ainsi que de personnels (de restauration autant que de garde).

L'ensemble de ces modifications est effectué dans le souci de pouvoir continuer à assurer et améliorer ces services essentiels pour les familles du village (part du Bio dans les repas par exemple), tout en garantissant une équité sociale dans leur application. Nous remercions les délégués de parents d'élève pour leur attitude constructive et leur aide dans l'analyse de ces sujets.

Je reste pour ma part à votre disposition pour vous apporter tous les compléments d'information nécessaires.

Pour la commune,

Laurent Manificier
Conseiller Municipal délégué à l'enfance
manifac@yahoo.fr



Rappels et informations utiles :

Nous rappelons que **TOUS** les parents ont un quotient familial, y compris les foyers avec un seul enfant, à condition d'effectuer les déclarations de revenus auprès de la CAF afin qu'elle puisse calculer ce quotient.

• **Pour obtenir en ligne votre quotient CAF :**

- aller sur le site <http://www.caf.fr>, rubrique « Mon compte » - « Mon dossier » - « Ma situation »
- Pour télécharger l'attestation CAF : rubrique « Mon compte » - « Mes attestations » - « De paiement et quotient familial »

• **Pour signaler un changement de situation à la CAF ou leur communiquer vos revenus :**

- contacter la CAF au 0810 25 13 10
- munissez-vous de votre n° d'allocataire et de votre code (communiqués par la CAF)
- décrivez votre situation à un conseiller qui vous indiquera la marche à suivre

Nota : le temps de traitement est de l'ordre de 3 à 4 semaines, avant que les données soient actualisée et accessibles par internet ou par courrier.

• **Le quotient familial CAF est défini comme suit :**

$$QF = R / P$$

R = revenus mensuels nets (inclus : éventuelles prestations familiales perçues)

P = nombre de parts :

- 2 pour les parents ou même un parent seul,
- + 0,5 par enfant à charge, le troisième enfant comptant exceptionnellement pour une part entière,
- +1 dans tous les cas pour un enfant handicapé (au lieu de +0,5).

(source : <http://www.caf.fr/web/Web595.nsf/VueLien/LEQUOTIENTFAMILIAL>)

• **Pour les familles avec un seul enfant :**

Vous pouvez déclarer vos revenus auprès de la CAF (procédure ci-dessus) ou bien, exceptionnellement, présenter en mairie une copie de votre avis d'impôt sur le revenu (aucun autre papier ne sera accepté). Le Quotient Familial sera alors calculé directement en fonction de la formule ci-dessus.

A titre indicatif, voici une grille de revenus par foyer en fonction du quotient et du nombre de parts :

revenus équivalents nets par mois				
CAF	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
< 900	< 2250	< 2700	< 3600	< 4050
1150	2875	3450	4600	5175
1300	3250	3900	5200	5850
1500	3750	4500	6000	6750
1600	4000	4800	6400	7200
1700	4250	5100	6800	7650
1800	4500	5400	7200	8100
2000	5000	6000	8000	9000
2200	5500	6600	8800	9900
> 2200	> 5500	> 6600	> 8800	> 9900
parts	2.5	3	4	4.5

Exemples :

- 2 parents avec 2000 euros nets/mois chacun, 2 enfants => $QF = 4000 / 3 = 1333$
- 1 parent seul avec 1 enfant et 1500 euros nets /mois => $QF = 1500 / 2,5 = 600$



QUESTIONNAIRE ANONYME A REMPLIR ET A NOUS RETOURNER AVANT LE 20 JANVIER

(uniquement si vous utilisez un service périscolaire)

Un seul questionnaire par foyer SVP

Nombre d'enfants fréquentant la cantine :

Maternelle :

Elémentaire :

Nombre d'enfants fréquentant la garderie :

Matin

Maternelle :

Elémentaire :

Soir

Maternelle :

Elémentaire :

Votre quotient familial CAF :